

l'honorable député a dit, de plus, que lors même qu'il aurait fait une promesse de ce genre et, même dans le temps, il n'y avait aucune intention d'avoir recours au service obligatoire, les circonstances exigent aujourd'hui son application. Je demande à l'honorable député en quoi les conditions ont-elles changé? Elles étaient les mêmes l'automne dernier qu'elles sont à présent. Nous avons au front l'année dernière des hommes absolument comme nous en avons aujourd'hui. L'honorable ministre sait que les hommes que nous envoyons au front ont à faire face à la mort et qu'il se produira des vides dans les rangs. L'honorable député s'en rendait compte l'automne dernier tout comme aujourd'hui, mais il ne lui est jamais venu à l'idée d'autre moyen de combler les vides que le système volontaire. Voici donc un haut dignitaire ecclésiastique dont on a surpris la bonne foi.

D'ailleurs, n'est-il pas vrai que quand, l'année dernière, nous, de cette Chambre, avons accordé une prolongation de la législation pour un an, nous avons de nos oreilles entendu le premier ministre prendre l'engagement solennel que, dans aucune circonstance, nous ne dévierions du système volontaire? Et voilà qu'on nous dit, et c'est le motif basé du bill, que l'enrôlement volontaire est une affaire manquée.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je dois m'inscrire en faux contre la citation de l'honorable député. Je ne crois pas m'être exprimé de cette façon.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: L'honorable député a dit clairement qu'il n'y avait pas d'intention d'établir la conscription.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, exactement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je lui ai demandé dans le temps ce que signifiait sa promesse de 500,000 hommes. Je voulais une réponse claire et l'honorable député a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'établir le service obligatoire. Nous nous rappelions cette déclaration quand nous avons consenti à une extension de la législation, et cependant, moins de douze mois après, le Gouvernement décrète la conscription.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: De nouveau je crois m'inscrire en faux. La mémoire de l'honorable député est très déficiente.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: En quoi?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Cette déclaration a été faite en janvier 1916, si je me rappelle bien; or le très honorable chef de l'opposition dit que moins de douze mois après, la conscription a été soumise.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Ce n'est que quatre mois de plus. Il n'en reste pas moins vrai que le premier ministre a demandé à ce Parlement d'accorder une extension de douze mois et durant ces douze mois, il a déposé un bill après nous avoir assurés que ce bill ne serait pas soumis. Aujourd'hui il se justifie en disant que le recrutement a été une affaire manquée. Le recrutement n'est pas une affaire manquée, mais j'admets qu'il a diminué. S'il a diminué, la faute en est aux honorables députés qui siègent sur les banquettes du trésor. Je fais cette affirmation en toute connaissance de cause. Au cours de cette session, nous avons été témoins de récriminations entre l'ancien ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes) et le premier ministre (sir Robert Borden), et le ministre des Finances (sir Thomas White) au sujet du recrutement. L'ancien ministre de la Milice s'est plaint des entraves qui ont été mises à son travail. Il a affirmé dans un discours et a répété ici, que le ralentissement du recrutement est dû à l'ingérence du premier ministre et du ministre des Finances. Il n'y a pas de doute sur ce point. Cette assertion tout le monde l'a entendue. De temps à autre, on a offert des explications et des excuses. Il est possible que l'on n'ait pas directement empêché le ministre de faire du recrutement, mais on lui a dit comment s'y prendre pour ne pas recruter. On l'a averti de ne pas aller dans cette partie du pays ou dans cette autre; de ne pas aller chez les manufacturiers; de ne pas faire ceci ou cela; et le résultat a été que cette intervention a entravé son travail et, naturellement, a mis fin au recrutement.

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, le chapitre fameux de Charles Dickens concernant le bureau des circonlocutions. C'est absolument ce qui se passe dans ce Gouvernement. Charles Dickens dit quelque part en parlant de ce qu'il appelle le bureau des circonlocutions:

Le bureau des circonlocutions était (ce que tout le monde connaît sans qu'il soit nécessaire de le dire) le bureau le plus important du gouvernement. Il ne pouvait être transigé aucune affaire sans l'acquiescement de ce bureau. Il fourrait son doigt dans le pâté public le plus gros comme dans la tarte officielle la plus petite. De quelque chose qu'il s'agit, le bureau des circonlocutions prenait le pas sur tous les ministres.